

II. Renforcer ses connaissances

a) Définition et indicateurs

1. Définition

L'apprentissage des droits humains passe aussi par le renforcement des connaissances des élèves sur ceux-ci. Le renforcement des connaissances consiste à mobiliser les sources de différents savoir (les savoirs disciplinaires, les savoir-faire, les savoir-devenir), de vérifier leur adéquation avec différentes sources et leur validité scientifique et de les compléter par de nouvelles connaissances.

2. Les indicateurs

Les indicateurs qui permettent d'évaluer cette compétence sont notamment les suivants :
L'élève peut...

- Identifier les valeurs, les différentes sources et les perspectives qui sous-tendent un concept.
Par exemple : les élèves ont acquis des connaissances suffisante sur l'histoire des droits humains pour reconnaître des cas de discrimination tirés d'exemples concrets à travers le temps.
- Explorer des sources variées et comprendre l'apport de chacune
Par exemple : les élèves analysent des études de cas sur les droits humains en regard des bases légales.
- Mettre en lien les différents éléments relatifs à la connaissance qui est travaillée
Par exemple : les élèves mettent en perspective les sujets d'actualité tirés d'articles de journaux avec les droits humains et leur violation ; les élèves reconnaissent des cas de violation des droits humains et les mettent en contexte (dimension spatiale notamment).

3. Exemple de projet : Vidéos illustrant les droits humains, Neuchâtel

Pour réaliser les courts-métrages sur les droits humains, les apprentis médiamaticiens ont dû renforcer leurs connaissances sur ceux-ci, notamment la charte sur laquelle ils sont basés et leur histoire, dans une perspective globale. Pour écrire le scénario des films (basés sur des situations où ceux-ci sont bafoués) ils ont dû s'approprier les différents aspects théoriques et les appliquer à des situations de leur vie quotidienne.

b) Liens

1. Liens avec l'EDH

L'EDH a trois dimensions : cognitive (apprendre sur), participative (apprendre pour), culturelle (apprendre par). La dimension cognitive est essentielle pour une EDH selon Gollob et Krapf (2012) : Les apprenant-e-s approfondissent leurs connaissances des droits humains et des droits de l'enfant, les bases et les textes fondateurs pour mieux les appréhender. Ils-elles acquièrent une vision globale permettant de les discuter puis de les mettre en application. Les élèves reçoivent les informations et documents utiles qui leur permettront ensuite d'exercer leurs droits et leurs compétences sociales.

2. Liens au PER

SHS 12/22/32 Relation homme-temps

SHS 24/34 Relation homme-société

FG 14-15/25/35 Vivre ensemble et exercice de la démocratie

Capacités transversales : communication – analyse des ressources, exploration des ressources ; stratégies d'apprentissage – acquisition de méthodes de travail.

c) Pour aller plus loin

Ouvrages pédagogiques et didactiques permettant de renforcer les connaissances sur les droits humains disponibles auprès d'é21 :

- La Convention européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, (2000), (postobligatoire).
- Différentes versions simplifiées de la CDE (notre site) et de la DUDH
- Introduction aux droits de l'homme, Marie Agnès Combesque, Daniel Maja Syros (1998) (enseignant-es).
- ABC, L'enseignement des droits de l'homme, Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires, Nations Unies (2004) (cycles 2 et 3).
- Goûters philo – Les droits et les devoirs, Brigitte Labbé, P.- F. Dupont-Beurier Milan (2009) (cycle 2).
- Essentiels – Les droits de l'homme, Emmanuelle Duverger Milan, Essentiels, (2003) (Postobligatoire et enseignant-es).
- Eduquer à la démocratie, Matériaux de base sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme pour les enseignants : modules d'enseignement, théories, méthodes et activités. Rolf Gollob, Peter Krapf, Wiltrud Weidinger Conseil de l'Europe, ECD/EDH 1 (2012).

Liens

- Cf bases théoriques (p. 71)
- Page d'[é21](#) consacrée aux droits de l'enfant.
- Site du [Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme](#), y compris la DUDH.